

Le 31 mars 2009 à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique DECAUDIN, Maire. Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur LEGRAND Philippe excusé représenté par Madame LANTENOIS Chantal, de Monsieur COLLIN Emmanuel excusé représenté par Monsieur DECAUDIN Dominique, de Monsieur WOLFF Jean-Christophe excusé représenté par Madame LECLERE Sylviane, de Madame VENARD Catherine excusée représentée par Madame GIRARD Francine, de Mademoiselle MICHEL Valérie excusée représentée par Monsieur KRIF Laurent et de Monsieur GRANDEMANGE Julien.

Le compte-rendu de la dernière réunion a été lu et Monsieur LAUDY fait remarqué qu'il faut ajouter un complément d'information car à la délibération 2009/25, à la dernière ligne, il faudrait faire la différence entre les personnes qui souhaitent appliquer le tarif de 50 € et ceux voulant 75 €.

Madame LANTENOIS Chantal est nommée secrétaire de séance.

- **Dél 2009/27 – DROIT DE PREEMPTION**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur KRIF qui présente un droit de préemption concernant une propriété cadastrée E 636 de 406 m² pour un montant de 170 000 € + la commission d'agence d'un montant de 8000 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas user de son droit de préemption.

- **Dél 2009/28 – COMPTE DE GESTION M49**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008,

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Dél 2009/29 – COMPTE ADMINISTRATIF M49**

Les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame GIRARD Francine délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi.

		Dépenses	Recettes	Solde
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultat propres à l'exercice 2008	42 464,16	44 641,63	2 177,47
	Résultat antérieurs reportés		17 256,37	17 256,37
	Résultats à affecter	42 464,16	61 898,00	19 433,84

		Dépenses	Recettes	Solde
SECTION D' INVESTISSEMENT	Résultat propres à l'exercice 2008	42 138,81	59 254,50	17 115,69
	Résultat antérieurs reportés		-39 001,72	-39 001,72
	Résultats à affecter	42 138,81	20 252,78	-21 886,03

Restes à réaliser au 31/12/2008 INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes	Solde
		0	0	0

Résultats cumulés 2008 (Y compris les restes à réaliser)		Dépenses	Recettes	Solde
		84 602,97	82 150,78	-2 452,19

- Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération),
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **Dél. 2009/30 - AFFECTATION DU RESULTAT M49**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M49 (tome II, titre 3, chapitre 5)

Après avoir approuvé le 31 mars 2009, le compte administratif 2008 qui présente un excédent de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 19 433,84 €.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

Un solde d'exécution global de -21 886,03 €

Un solde de restes à réaliser de 0 €

Entraînant un besoin de financement s'élevant à 0 €

- vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2008,
- considérant les besoins recensés pour l'exercice 2009,

décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget primitif de l'exercice 2008 le résultat comme suit :

- report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) = 19 433 €.

- **Dél.2009/31 – AUGMENTATION DU PRIX DE L'EAU (PART COMMUNALE)**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'augmenter le prix de l'eau – part communale – de 0,30 € HT à compter du 1^{er} avril 2009. La part communale du prix de l'eau s'élèvera à 1,0622 par M3.

Il faudra demander à la SAUR d'effectuer un relevé intermédiaire avant l'application de cette augmentation.

- **Dél.2009/32 – BUDGET PRIMITIF M49**

Le budget primitif M49 pour l'année 2009,

- Equilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à 60 600 €
- Equilibré en dépenses et en recettes d'investissement à 50 989 €

est voté à l'unanimité.

- **Dél.2009/33 – SUBVENTION ATTRIBUEE AU COMITE DES FETES**

Monsieur le Maire explique aux membres présents qu'il est nécessaire d'augmenter la subvention du Comité des Fêtes qui a été voté à la précédente réunion de Conseil municipal du 17 mars 2009 car le comité des fêtes n'a pas pu percevoir les droits de place de la brocante de l'année 2008 . Le Maire propose d'augmenter la subvention du montant non perçu soit 2000 € supplémentaire, ce qui porterait la subvention totale à 6000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette augmentation à l'unanimité.

- **Dél.2009/34 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les taux des différentes collectivités territoriales (intercommunalité, département, région) n'augmentent pas cette année, il paraît opportun d'augmenter ceux de la commune pour maintenir un effort fiscal suffisant pour prétendre à un des taux de subvention équivalents ou supérieurs. De plus, la commune est bien en deçà des taux moyens de la strate à laquelle elle appartient tant au niveau national, qu'au niveau départemental.

	BASES	TAUX	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'habitation	869 000	12,31	106 974
Taxe foncière (bâtie)	672 000	11,32	76 070
Taxe foncière (non bâtie)	115 700	9,89	11 443
Taxe professionnelle	1 473 000	3,81	56 121

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions à 10 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention

- **Dél.2009/35 – BUDGET PRIMITIF M14**

Le budget primitif M14 pour l'année 2009,

- Equilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à 505 072 €
- Equilibré en dépenses et en recettes d'investissement à 996 599 €

est voté à 9 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

INVESTISSEMENTS

- **Dél 2009/36 – ACHAT DE BARNUM ET DE TABLES**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame GIRARD qui fait part à l'assemblée du souhait de la commune d'acheter un barnum et des tables qui seraient prêtés aux associations lors de leurs manifestations.

Madame GIRARD donne lecture de la meilleure offre reçue, soit 1550 € H.T pour un barnum et 700 € H.T pour 10 tables (identiques à celles de la salle Omnisports). Ce devis de la société MEFRAN Collectivité est retenu par l'assemblée

- **Dél.2009/37 – CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS EN CONTRAT A DUREE DETERMINE**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GIRARD qui informe les membres présents de la nécessité en cette période de l'année de recruter une personne en contrat à durée déterminée afin de venir en aide aux agents techniques pour les travaux de tonte et d'entretien des espaces verts de la commune.

Madame GIRARD propose donc d'embaucher pour une durée de 3 mois à raison de 20 heures hebdomadaires Monsieur HUGOT Yves qui avait déjà effectué ces tâches pour la commune lors d'un précédent contrat CAE.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

- **Dél 2009/38 – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GENERAL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des devis établis pour la réalisation de l'isolation et de l'installation d'un chauffage dans la Maison des Jeunes.

Le montant prévisionnel est de 10 000,00 € HT

Le financement sera assuré par une subvention du Conseil Général, par le SIEPRUR et par nos fonds propres.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. Décide la réalisation pour 2009 de ces travaux
2. Approuve le financement présenté par Monsieur le Maire
3. Demande l'inscription du dossier au programme 2009 du Conseil Général et sollicite une subvention de 30,8 %

- **Dél 2009/39 – DEMANDE DE SUBVENTION SIEPRUR**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des devis établis pour la réalisation de l'isolation et de l'installation d'un chauffage dans la Maison des Jeunes.

Le montant prévisionnel est de 10 000,00 € HT

Le financement sera assuré par une subvention du Conseil Général, par le SIEPRUR et par nos fonds propres.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

4. Décide la réalisation pour 2009 de ces travaux
5. Approuve le financement présenté par Monsieur le Maire
6. Demande l'inscription du dossier au programme 2009 du SIEPRUR et sollicite une subvention de 20 %

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DECAUDIN interroge les membres présents pour savoir si l'on réalise ou non l'étang Rue du Petit Guyencourt et demande de peser le pour et le contre de cette réalisation.

Ce projet permet de proposer une nouvelle activité pour toutes les générations et participera à l'embellissement de notre ville.

Le Conseil est d'accord à l'unanimité pour réaliser ce projet.

Monsieur DECAUDIN fait part de la présentation d'un défibrillateur le 20 mai 2009 à 11h00 en Mairie.

Monsieur DECAUDIN a demandé la rétrocession de l'école maternelle à la Communauté de Communes.

Monsieur KRIF fait part des dernières avancées concernant la rue des Serres et la rue des Myosotis. Il n'y a pas eu de prévision d'extension des réseaux. La limite privé – public est à revoir pour la réalisation des trottoirs. En face du lotissement ALBEROLA, il n'y aura pas de trottoirs.

Madame LECLERE signale que le sens interdit à côté du pôle maternel est encore mal respecté. Il faudrait mettre un panneau de pré signalisation à la hauteur du carrefour de la rue de la Porte à la Barre et de la Rue des Remparts du Nord .

Monsieur le Maire va faire le nécessaire auprès de la Gendarmerie pour qu'ils interviennent lors des entrées et sorties scolaires.

Monsieur GROSJEAN demande si cela est normal qu'il y ait autant de personnes qui se garent devant la pharmacie, il n'y a aucune visibilité quand on marque le stop en venant de Cauroy-lès-Hermonville. Il faudrait mettre de la peinture jaune et peut-être étudier l'installation de potelets.

Monsieur PORGEON informe l'assemblée qu'ERDF l'a contacté pour élaguer le bouleau dont certaines branches sont prises dans les câbles électriques derrière la cabine téléphonique à côté du cabinet médical.

Madame GIRARD fait part d'une demande de subvention qu'elle a reçue pour un élève qui va à l'école d'Hermonville et qui doit effectuer un voyage. Madame GIRARD doit rappeler Madame ZAKRETA pour avoir des précisions et savoir si et combien la commune d'Hermonville subventionne le voyage des enfants. Le cas échéant, la demande sera étudiée par le CCAS.